



Séance du Conseil Municipal du 20 février 2023

Le 20 février deux mille vingt et trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, M. Sylvain Saligot, Mme Aurore Ville, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Jean-François Rabaud, Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Brigitte Bascaules (procuration donnée à M. Thibaut Maurin), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à M. Etienne Lay), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à M. Sylvain Saligot), Mme Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud), Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Aurore Ville), Madame Mélissa Pujo-Menjouet

Secrétaire de séance : M. Etienne LAY

N°1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Monsieur le Maire demande si après lecture du procès-verbal, il y a des remarques.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 9 décembre 2022.

N°2) Régularisation des effectifs existants de la commune pour la mise à jour du tableau des effectifs

a. **Création d'un poste permanent de rédacteur principal 1ère classe 35/35ème pour les missions de Responsable Ressources Humaines**

Monsieur le Maire explique qu'un poste chargé des ressources humaines est vacant dans le tableau des effectifs au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à la suite de la mise en disponibilité de l'agent.

Pour son remplacement, le choix a été fait de recruter un agent responsable des ressources humaines en tant que rédacteur principal. Il est nécessaire d'inscrire ce poste avec ces caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal la création du poste permanent de rédacteur principal 1ère classe pour assurer les missions de responsable des ressources humaines et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

➤ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- De créer un poste permanent de rédacteur principal 1ère classe pour assurer les missions de responsable des ressources humaines et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

b. Régularisation d'un poste permanent d'adjoint administratif 32/35eme pour les missions de chargée d'accueil, gestion administrative

Monsieur le Maire explique que à la suite d'un départ en retraite, il est nécessaire de procéder au remplacement de l'agent et de créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet qui sera chargé de l'accueil de la mairie et de la gestion administrative. Et d'inscrire ce poste avec ces caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet qui sera chargé de l'accueil de la mairie et de la gestion administrative, et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision :** Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- de créer le poste d'adjoint administratif à temps non complet qui sera chargé de l'accueil de la mairie et de la gestion administrative, et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

c. Par anticipation de la suppression d'un poste d'agent de maîtrise pour départ en retraite : création d'un poste permanent d'adjoint technique 35/35eme pour les missions de technicien polyvalent, gestion des espaces verts

Monsieur le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent de maîtrise il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent, gestion des espaces verts. Et d'inscrire ce poste avec ces caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent, gestion des espaces verts, et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision :** Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- de créer le poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent, gestion des espaces verts, et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

d. Par anticipation de la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal pour départ en retraite : création d'un poste permanent d'adjoint technique 35/35eme pour les missions de technicien polyvalent

Monsieur le Maire explique que pour anticiper le départ en retraite d'un agent de maîtrise il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent. Et d'inscrire ce poste avec ces caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision :** Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- de créer le poste d'adjoint technique pour les missions de technicien polyvalent, et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

e. Déclaration par délibération de 4 postes non-permanents d'adjoints techniques 35/35ème pour les missions de bergers vachers saisonniers

Monsieur le Maire dit que comme chaque année, pour la gestion des estives, la commune recrute pour la saison estivale, des adjoints techniques afin d'assurer les missions de bergers vachers. Il est nécessaire d'inscrire la création de ces postes et de leurs caractéristiques dans le tableau des effectifs. Pour ces postes, la commune bénéficiera du même financement à hauteur de 70%.



Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer les 4 postes d'adjoints techniques pour les missions de bergers vachers et de les inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
 - de créer les 4 postes d'adjoints techniques pour les missions de bergers vachers et de les inscrire dans le tableau des effectifs.

f. Déclaration par délibération de 4 postes non-permanents d'adjoints techniques 35/35ème pour les missions de techniciens polyvalents saisonniers

Monsieur le Maire dit que comme chaque année, la commune recrute pour la saison estivale, des adjoints techniques afin d'assurer les missions d'agents techniques polyvalents. Les agents seront chargés de l'entretien des espaces verts, des travaux de voirie et des bâtiments. Il est nécessaire d'inscrire la création de ces postes et de leurs caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer les 4 postes d'adjoints techniques saisonniers pour les missions d'agents techniques polyvalents et de les inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
 - de créer les 4 postes d'adjoints techniques saisonniers pour les missions d'agents techniques polyvalents et de les inscrire dans le tableau des effectifs.

g. Déclaration par délibération de 1 poste non-permanent d'adjoint technique 35/35ème pour les missions de technicien polyvalent saisonnier

Monsieur le Maire dit que comme chaque année, la commune recrute pour la saison estivale, un adjoint technique afin d'assurer les missions d'agent technique polyvalent. L'agent sera chargé du fauchage des bords des voies communales. Il est nécessaire d'inscrire la création de ce poste et de ses caractéristiques dans le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique saisonnier pour les missions d'agent technique polyvalent et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

- **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
 - de créer le poste d'adjoint technique saisonnier pour les missions d'agent technique polyvalent et de l'inscrire dans le tableau des effectifs.

h. Déclaration par délibération de 2 postes non-permanents d'adjoints techniques 35/35ème pour les missions de gardiens d'estives

En 2022, à la suite des incidents sur les estives voisines, la commune s'est portée candidate pour assurer une surveillance de nuit pendant deux mois. La création des deux postes et des équipements ont fait l'objet d'une demande d'aide et la subvention a été perçue en décembre dernier.

Le dispositif étant maintenu, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de créer les 2 postes d'adjoints techniques pour assurer les missions de gardiens d'estives pendant la période d'été et d'inscrire ces postes au tableau des effectifs.

- **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
 - de créer les 2 postes d'adjoints techniques pour assurer les missions de gardiens d'estives pendant la période d'été et d'inscrire ces postes au tableau des effectifs.



i. Nouveau tableau des effectifs

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs tenant compte des propositions ci-dessus :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS							
EMPLOIS PERMANENTS	GRADES	CATEGORIE	POSITION STATUTAIRE	QUOTITE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	EMPLOIS BUDGETISES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)					9,00	7,00	2,00
Attaché		A			1,00	0,00	1,00
Directrice générale des services	Attaché	A	Activité	35/35e	1,00	0,00	1,00
Redacteur		B			1,00	1,00	0,00
Responsable Ressources humaines	Rédacteur principal 1ère classe	B	Activité	35/35	1,00	1,00	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe					2,00	2,00	0,00
Assistante de gestion administrative, financière et comptable	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Assistante de gestion administrative, urbanisme et pastoralisme	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe					2,00	1,00	1,00
Assistante des ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	0,00	1,00
Assistante de gestion administrative et chargée d'accueil (poste)	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Activité	12/35e	1,00	1,00	0,00
Ajoint administratif territorial					3,00	3,00	0,00
Assistante de gestion administrative ressources naturelles et environnement	Adjoint administratif territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'accueil et gestion administrative (mairie)	Adjoint administratif territorial	C	Activité	32/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'accueil et gestion administrative (mairie)	Adjoint administratif territorial	C	Activité	28/35e	1,00	1,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (b)					17,00	17,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe		B			1,00	1,00	0,00
Responsable du service technique	Technicien principal de 1ère classe	B	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe					1,00	1,00	0,00
Chargé de communication	Technicien principal de 2ème classe	B	Activité	35/35ème	1	1	0,00
Agent de maitrise principal		C			2,00	2,00	0,00
Chef d'équipe du service technique	Agent de maitrise principal	C	Activité	28/35e	1,00	1,00	0,00
Chef d'équipe du service technique	Agent de maitrise principal	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de maitrise		C			2,00	1,00	1,00
Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Agent de maitrise	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de prévention et d'entretien des espaces verts	Agent de maitrise	C	Activité	35/35e	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal de 2ème classe					5,00	6,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent en charge de la cantine, garderie et entretien des bâtiments scolaires	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	27,13/35	1,00	1,00	0,00
Agent de propreté des bâtiments scolaires	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Activité	30,30/35e	1,00	1,00	0,00



EMPLOIS PERMANENTS	GRADES	CATEGORIE	POSITION STATUTAIRE	QUOTITE DE TRAVAIL	EMPLOIS BUDGETISES	EMPLOIS POURVUS	EMPLOIS VANCANTS
Adjoint technique territorial		C			6,00	6,00	0,00
Agent polyvalent ASVP/ chargé du suivi du bois	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural en charge des espaces verts	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de propreté des espaces publics	Adjoint technique territorial	C	Activité	35/35e	1,00	1,00	0,00
Agent de propreté des espaces publics	Adjoint technique territorial	C	Activité	28/35e	1,00	1,00	0,00
ATSEM	Adjoint technique territorial	C	Activité	33,44/35e	1,00	1,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)					2,00	2,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles		C			1,00	1,00	1,00
ATSEM	Agent spécialisé principal de 1ère classe des éco	C	Activité	28,70/35e	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles		C			1,00	1,00	0,00
ATSEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des éco	C	Activité	33,44/35e	1,00	1,00	0,00
TOTAL 1 (a+b+c)					28,00	26,00	4,00

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

EMPLOIS NON PERMANENTS	GRADES	CATEGORIES	POSITION STATUTAIRE	QUOTITE DE TRAVAIL	EMPLOIS BUDGETISES	EMPLOIS POURVU	EMPLOIS VANCANTS
FILIERE TECHNIQUE (d)					12,00	0,00	12,00
Adjoint technique		C			12,00	0,00	12,00
Berger vacher chargé de la gestion des estives	Adjoint technique	C	Activité	35/35e	4,00	0,00	4,00
Technicien polyvalent saisonnier	Adjoint technique	C	Activité	35/35e	5,00	0,00	5,00
Surveillants de nuit des estives	Adjoint technique	C	Activité	35/35e	2,00	0,00	2,00
Chargé de développement territorial	Rédacteur	B	Activité	35/35e	1,00		1,00
TOTAL 2 (d)					12,00	0,00	12,00

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs modifié.

- **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte :
 - le tableau des effectifs modifié

N°3) Audits énergétiques sur 3 bâtiments par le SDE

Monsieur le Maire informe qu'en fin d'année dernière, le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) a sollicité les services pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'audits énergétiques sur 3 bâtiments communaux. Il a été proposé de les réaliser sur la salle des fêtes de La Séoube, la Mairie de Campan et la Maison des associations à Galade.

Ces études permettront d'orienter le Conseil Municipal en matière de rénovation énergétique et viendront appuyer les demandes de subventions. Le coût d'un audit énergétique est de 2 500,00 €HT par bâtiment, soit une opération totale d'un montant de 7 500,00 € HT.



Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à cette réalisation des audits énergétiques par le SDE.

- **Décision :** Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- De lancer les audits énergétiques
 - de confier au Syndicat Départemental d'Energie la maîtrise d'ouvrage des audits énergétiques
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE et l'avenant récapitulatif pour la réalisation des audits
 - décide d'inscrire la dépense prévue en section d'investissement sur le budget de la collectivité
 - donne mandat à Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables en fin d'opération

N°4) Demande de FAR 2023

Chaque année, la commune peut bénéficier d'un accompagnement du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR) pour les investissements démarrés dans l'année.

Le chemin de Peyrehitte d'une longueur de 6 km est situé en parallèle de la route départementale 918 qui rejoint Ste Marie de Campan à Gripp fait l'objet d'une réhabilitation. L'opération est estimée à 1 800 000€ et sera réalisée en 2 tranches :

- Tranche 1 (2023) : enfouissement des réseaux (électriques et télécommunications) = 1 076 000€ (TTC)
- Tranche 2 (2025) : réfection de la chaussée = 800 000€

Sur la tranche 1, le SDE prend en charge environ 50% du coût de l'opération.

L'opération est éligible au FAR, la subvention est de 50% du coût total de l'opération plafonnée à 40 000€ de dépenses subventionnables (le montant de la subvention sera aussi adapté en fonction de l'effort fiscal de la commune pour l'année en cours). Pour cette opération, la subvention totale est estimée à 18 000€ de FAR.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération totale est le suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Enfouissement réseaux (tranche 1)	1 080 000 €	SDE (tr1)	195 000 €	10%
Réfection chaussée (tranche 2)	800 000 €	CD65 FAR 2023 et 2025	36 000 €	2%
		Autofinancement	1 649 000 €	88%
TOTAL	1 880 000 €	TOTAL	1 880 000 €	

En 2023, la tranche 1 « enfouissement des réseaux » aurait le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€	RECETTES	€	%
Enfouissement réseaux	1 080 000 €	SDE	195 000€	18%
		CD65 FAR	36 000€	3%
		Autofinancement	849 000€	79%
TOTAL	1 080 000 €	TOTAL	1 080 000 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
 - De mandater Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FAR pour réalisation de la tranche 1
- **Décision :** Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- D'approuver les plans de financement prévisionnels ci-dessus,
 - De mandater Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FAR pour réalisation de la tranche 1



N°5) Affectation des élus à de nouvelles commissions

Compte tenu de l'implication des élus pour certains sujets en lien avec le travail mené au sein des commissions, et auxquelles ils n'appartenaient pas initialement, Monsieur le Maire propose d'affecter de nouvelles fonctions aux élus et les nouvelles compositions aux différentes commissions selon :

Désignation des Commissions	Participants	Fonctions
FINANCES	Alexandre Pujo-Menjouet Thibaut Maurin Catherine Pécondon-Montgaillard Etienne Lay Sylvain Saligot Viviane Torné Brigitte Bascaules	Président Vice-Président
TRAVAUX ET URBANISME	Alexandre Pujo-Menjouet Etienne Lay Dominique Borgella-Adjudant Benjamin Soucaze-Soudat Brigitte Bascaules Aurore Ville Jean-François Rabaud Viviane Torné Catherine Pécondon-Montgaillard Sarah Laguerre	Président Vice-Président
RESSOURCES HUMAINES	Alexandre Pujo-Menjouet Dominique Borgella-Adjudant Catherine Pécondon-Montgaillard Etienne Lay Thibaut Maurin Sylvain Saligot Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Charlotte Foubert	Président Vice-Présidente
ESTIVES / PASTORALISME	Etienne Lay Alexandre Pujo-Menjouet Benjamin Soucaze-Soudat Thibaut Maurin Dominique Borgella-Adjudant Brigitte Bascaules Viviane Torné	Président
ENFANCE / JEUNESSE / EDUCATION	Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Alexandre Pujo-Menjouet Brigitte Bascaules Sarah Laguerre Catherine Pécondon-Montgaillard Charlotte Foubert Jean-François Rabaud	Présidente
RESSOURCES ENERGIES	Thibaut Maurin Alexandre Pujo-Menjouet Etienne Lay Benjamin Soucaze-Soudat Dominique Borgella-Adjudant	Président



Désignations des Comités Consultatifs	Participants	Fonctions
VIE ASSOCIATIVE	Brigitte Bascaules Thierry Ribeiro Alexandre Pujo-Menjouet Mélissa Pujo-Menjouet Aurore Ville Sarah Laguerre Jean-François Rabaud Viviane Torné	Présidente
SANTE/ACTION SOCIALE	Catherine Pécondon-Montgaillard Alexandre Pujo-Menjouet Dominique Borgella-Adjudant Sarah Laguerre Aurore Ville Mélissa Pujo-Menjouet Brigitte Bascaules Viviane Torné	Présidente
Tourisme	Sylvain Saligot Alexandre Pujo-Menjouet Thibaut Maurin Brigitte Bascaules Etienne Lay Thierry Ribeiro Benjamin Soucaze-Soudat Sarah Laguerre Viviane Torné Mélissa Pujo-Menjouet Jean-François Rabaud	Président
Communication	Alexandre Pujo-Menjouet Mélissa Pujo-Menjouet Sarah Laguerre Brigitte Bascaules Charlotte Foubert Catherine Pécondon-Montgaillard	Président



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la composition des commissions comme présentée ci-dessus.

- **Décision** : le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve :
- la composition des commissions comme présentée ci-dessus.

N°6) Concession au cimetière

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Maryse CANNERE-TICOT et de Monsieur Jean-François MEILI concernant l'octroi d'une concession d'une durée de 30 ans, pour une niche de 2 urnes au sein du columbarium de Sainte-Marie de Campan dont le montant s'élève à 500€.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder cette concession à Madame Maryse CANNERE-TICOT et de Monsieur Jean-François MEILI, selon les modalités présentées ci-dessus.

- **Décision** : le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- d'accorder une concession à Madame Maryse CANNERE-TICOT et de Monsieur Jean-François MEILI, selon les modalités présentées ci-dessus.

N°7) Modification de l'état d'assiette de l'ONF : autorisation de coupes sanitaires (scolytes)

Thibaut Maurin, adjoint aux Finances et Ressources, explique que le Département de la Santé des forêts est venu évaluer l'état sanitaire de la forêt communale de Campan fin novembre 2022. La forêt communale de Campan est fragilisée par les conditions météorologiques inhabituelles des dernières années ce qui a favorisé l'attaque d'insectes (scolytes) entraînant la mort des résineux sur certains secteurs. Les scolytes pénètrent sous l'écorce et pullulent, entraînant la mort des arbres fragilisés (dit dépérissants) et en trop grande quantité, s'attaquent aux arbres sains. La réalisation de coupes sanitaires permettrait d'enrayer le développement de l'insecte, et la protection des arbres sains.

Pour limiter la propagation de l'épidémie, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner son accord pour la réalisation des coupes sanitaires.

- **Décision** : le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- De procéder à des coupes sanitaires sur les forêts afin de limiter la propagation de l'épidémie aux scolytes.

N°8) Renouvellement d'un bail de la parcelle AY57 à La Mongie

Monsieur le Maire propose de renouveler un bail (trame type 2021) à Monsieur VEYNAT Jacques et Madame VICTORIA Josyane sur la parcelle AY57 située à La Mongie, pour une durée de 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour un loyer annuel de 1130 € et de mandater Maître Pierre STRZALKOWSKI, notaire à Ondres.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le renouvellement d'un bail aux conditions présentées ci-dessus.

- **Décision** : le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- D'approuver le projet de bail type 2021 à Monsieur VEYNAT Jacques et Madame VICTORIA Josyane
 - De mandater Maître Pierre Strzalkowski, notaire à Ondres (40), pour l'établissement de l'acte authentique et de tous documents utiles,
 - De charger Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, pour signer l'acte authentique et tous documents utiles.



N°9) Frais liés à la mise en fourrière du tracteur

La procédure de mise en demeure de Monsieur Adorret pour le tracteur tombé au milieu du bois arrivant à son terme (19/09/2022), Monsieur le Maire explique qu'il a exercé son pouvoir de police et fait procéder à l'enlèvement d'un tracteur par l'entreprise Grisenti.

Les frais engendrés (2000€) doivent être réglés par la commune (compte 4541-01) qui seront ensuite remboursés par le propriétaire du tracteur après émission d'un titre émis à son attention (compte 4542-01).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement des frais liés à la mise en fourrière du tracteur.

- **Décision :** le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- d'ouvrir une opération pour le compte de tiers pour l'enlèvement du tracteur présent dans la forêt communale et pour le remboursement par le propriétaire défaillant ;
 - de dire que les dépenses seront imputées au 4541-01 et les remboursements seront encaissés au 4542-01.

N°10) Décisions du Maire

⇒ Etat des créances 2022- Budget Principal

Monsieur le Maire explique que la commune de Campan a enregistré en 2021 une provision pour dépréciation des créances douteuses à hauteur de 14.195,24€. Compte tenu de la diminution des créances en restes à recouvrer et en calculant une dépréciation à hauteur de 25% des restes à recouvrer au 31/12/2020, la provision 2022 pour dépréciation de créances s'établit à 4.161.45€, selon le calcul suivant :

Exercices	4111-4116-4141-4146	Mode de calcul Minimum 25 % du montant des pièces	Compte 491
2011	0,00 €		0,00 €
2012	0,00 €		0,00 €
2013	74,16 €		18,54 €
2014	134,08 €		33,52 €
2015	134,08 €		33,52 €
2016	1 841,71 €	25 %	460,43 €
2017	3 607,43 €		901,86 €
2018	3 450,43 €		862,61 €
2019	7 403,91 €		1 850,98 €
2020	12 305,71 €		3 076,43 €
TOTAL	28 951,51 €		4 161,45 €
Provisions inscrites au 31/12/2021 :			14 195,24 €
Propositions des provisions 2022 :			4 161,45 €
ANV demandées 2022 en cours :			
Provisions à constituer ou à reprendre en 2022			-10 033,79 €

Depuis 2022, un certificat administratif signé du maire est suffisant.



⇒ Etat des créances 2022- Budget Annexe eau -assainissement

La commune de Campan a enregistré en 2021 une provision pour dépréciation des créances douteuses à hauteur de 2 249.35€. Compte tenu de la diminution des créances en restes à recouvrer et en calculant une dépréciation à hauteur de 25% des restes à recouvrer au 31/12/2020, la provision 2022 pour dépréciation de créances s'établit à 2 500.52€, selon le calcul suivant :

Exercices	411-4161	Mode de calcul Minimum 25 % du montant des pièces	Compte 491
2011	0 €		0 €
2012	0 €		0 €
2013	0 €		0 €
2014	127,89 €		31,97 €
2015	3 233,69 €		808,42 €
2016	350,59 €	25 %	87,65 €
2017	0 €		0 €
2018	1 081,71 €		270,43 €
2019	5 208,19 €		1 302,05 €
2020	4 844,20 €		1 211,05 €
TOTAL	14 846,27 €		2 500,52 €

Provisions inscrites au 31/12/2021 : 2 249,35 €

Propositions des provisions 2022 : 2 500,52 €

ANV demandées 2022 en cours :

Provisions à constituer ou à reprendre en 2022 251,17 €

Depuis 2022, un certificat administratif signé du maire est suffisant.

⇒ Décision modificative budgétaire n° 2022/04 du budget annexe eau-assainissement exercice 2022

Il a été nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Section	Chapitre/article	Libellé	Montants
F	022	Dépenses imprévues	- 9 000,00 €
F	011/6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	+ 4 000,00
F	011/611	Sous-traitance générale	+ 5 000,00

⇒ Décision modificative budgétaire n° 2022/06 du budget principal exercice 2022

Il a été nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Section	Chapitre/article	Libellé	Montants
D F	66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 000,00
D F	022 / 022	Dépenses imprévues	- 5 000,00

➤ Le Conseil Municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h02.

Le président de séance,
PUJO-MENJOUET Alexandre



Le secrétaire de séance,
LAY Etienne

